

Image not found or type unknown



Pr renseignement sur obligation de location

Par **Rougebief**, le **18/07/2008** à **18:41**

pouvez vous me dire si un gérant de société qui a contrat de location arrivant à terme pour une résidence peux au renouvellement du bail selon son bon vouloir louer ou ne pas accepter de louer les logement dans cette résidence sachant que dans le 1ier contrat il avait la totalité des logements en location.
Merci pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **18/07/2008** à **23:49**

Ben oui, en vous prévenant selon les formes et délais convenus dans le bail.